

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_62 – OBJET : Contrat de prestation avec LV EVENTS

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que la commune, en partenariat avec l'amicale bouliste Sainte Rosalie, organise un repas dansant le mercredi 13 juillet 2022. A cette occasion, la commune prend à sa charge l'animation musicale au boulodrome à partir de 20h.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec LV EVENTS – 17 avenue de l'Europe 13090 Aix-en-Provence, pour un montant de 750€ HT (TVA non applicable).

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 5 juillet 2022.

Le Maire
Olivier
-B. du-Rh. F.

